ARRÊTÉ

PORTANT DÉSIGNATION D’UN COORDONATEUR

DE L’ENQUÊTE DE RECENSEMENT

Le Maire de …………..……,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°51-711 du 7 juin 1951 sur l’obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques,

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

Vu le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du …………….,

Vu la candidature de l’intéressé(e),

Considérant qu’il convient de désigner un agent coordonnateur pour encadrer la préparation et la réalisation de l'enquête de recensement,

**ARRÊTE**

ARTICLE 1 : M……………………, ……… (*qualité*), est désigné comme coordonnateur de l’opération de recensement pour la commune au titre de l’année 20 .. .

ARTICLE 2 : Le coordonateur, en sa qualité d’interlocuteur privilégié de l’INSEE, est chargé :

* de mettre en place l’organisation du recensement,
* de mettre en place la logistique nécessaire à l’opération,
* d’organiser la campagne locale de communication,
* d’organiser la formation de (des) l’agent(s) recenseur(s),
* d’assurer l’encadrement et le suivi de (des) l’agent(s) recenseur(s).

**ARTICLE 3** : M…………………… s'engage à ne transmettre à quiconque les informations qui seront mises à sa disposition ou qui viendront à sa connaissance dans le cadre de ses activités relatives au recensement général de la population, ni à en faire état, même après sa cessation de fonctions.

L’intéressé(e) déclare avoir pris connaissance de ce que toute infraction à l'engagement mentionné ci-dessus l'expose au licenciement, à des poursuites d'ordre pénal et à des poursuites en responsabilité civile, avec toutes les conséquences pécuniaires que cela comporte au titre des dommages causés.

*(Le cas échéant)* ARTICLE 4 : M…………………… sera rémunéré(e) selon les modalités définies dans la délibération du conseil municipal en date du ……………………. .

**ARTICLE 5** : Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé(e) et dont ampliation sera transmise au :

- Représentant de l’Etat,

- Comptable de la Collectivité.

Fait à …………… le …………….,

Le Maire

Le Maire *(ou le Président)*,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d’Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le ...................

Signature de l’agent :